COMÉDIE CLAUDE VOLTER

Direction: Michel de Warzée

AVEC LE SOUTIEN DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET DE LA COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

2014
2015

La Première
Soyez curieux

DU 14 JANVIER AU 1ER FÉVRIER

ALBERT, DOUZE HEURES DE GRÂCE

PIÈCE HISTORIQUE



DE JEAN-PIERRE GALLET ET LÉONIL MC CORMICK

MISE EN SCÈNE LÉONIL MC CORMICK

BENOÎT STRULUS
STÉPHANIE MORIAU
VIVIANE COLLET
LAURENT RENARD
XAVIER PERCY

UNE CO-PRODUCTION DU THÉÂTRE DE LA VALETTE DE LA COMÉDIE CLAUDE VOLTER ET DU THEATER AAN DE STROOM

Éditeur responsable: Michel de Warzée - Avenue des Frères Legrain, 98 - 1150 Bruxelles

www.comedievolter.be

02/762.09.63

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ART SÉNÉ 50

article 27

McB | atelier

EUROFA



ROLAND MOREAU DE BELLAING

Agent Immobilier
Agréé ***IPI*** 103396 depuis 1992

vastgoed adviseur- real estate advisor

7/7 JOURS

+32 (0)475 238 338
eurofa@skynet.be
www.eurofa.be

80 avenue des Frères Legrain - 1150 Woluwe-Saint-Pierre

HOMMAGE A JACQUES VANDENHAUTE

.



Il y a, dans le cours de l'existence, des rencontres improbables et qui deviennent indispensables. Celle avec Jacques Vandenhaute remonte à avril-mai 1971. François Persoons, bourgmestre de Woluwe Saint Pierre et son échevein de la culture propose à Claude Volter, et à son jeune assistant, la salle des fêtes de l'école du Chant d'Oiseau comme lieu théâtral. Ce fut conclu le 17 juillet 1971.

La première représentation de la jeune Comédie Claude Volter ***Le Maître de Santiago*** eut lieu le 21 septembre 1971.

Depuis plus de 40 ans, la commune n'a cessé de soutenir ce magnifique écrin et Jacques Vandenhaute fut une des chevilles de la continuité de ce lieu.

Combien de fois n'a-t-il pas été trouver les responsables de la Culture pour défendre la Comédie Volter, sachant alors que Claude Volter n'était pas toujours très souple (...) avec les dirigeants culturels. Jacques Vandenhaute a soutenu contre vents et marées cette institution et surtout ses artistes.

A partir de 1991, j'ai repris le côté politque (...) et Jacques m'a toujours soutenu avec force, loyauté et efficacité. C'était un homme généreux, fasciné étrangement par notre métier "***Comment faites vous tout ça avec si peu d'argent ! "***

C'est grâce à lui qu'en 2000, la Commune a rénové de fond en comble le théâtre par des travaux magnifiques.

Tous les artistes, qui ont oeuvré dans ce théâre, s'associent à moi pour vous dire Mr le Bourgmestre d'Honneur de Woluwe St Pierre : MERCI.

Et permets moi, cher Jacques, avec ma femme Stéphanie, de t'embrasser.

Michel de Warzée,

du 14 Janvier au 1er Février 2015

ALBERT, DOUZE HEURES DE GRÂCE

de

Jean-Pierre GALLET & Léonil MC CORMICK

LA DISTRIBUTION

Le Roi Albert	Benoit STRULUS
La Reine Elisabeth	Stéphanie MORIAU
Le Capitaine Emile Galet	Xavier PERCY
Le secrétaire Jules Ingenbleek	Laurent RENARD
La servante Léonie	Viviane COLLET

Mise en scène	Léonil MC CORMICK
Régie générale	Sébastien COUCHARD
Construction des décors	MCB Atelier

Une coproduction du Théâtre de la Valette, de la Comédie Claude Volter et le Theater aan de Stroom.

Albert, douze heures de grâce a été créée le 3 août 2014 dans l'hémicycle de la Chambre des Représentants.
La création de Jean-Pierre Gallet et Léonil Mc Cormick a été insufflée par Mr André Flahaut, Président de la Chambre

Le Roi Albert & la Reine Elisabeth





Albert, Roi des Belges (1875-1934)

En 1909, après la mort de son oncle le Roi Léopold II, Albert devient le troisième Roi des Belges. A ce moment, rien ne laisse deviner le rôle que va jouer ce jeune Roi dans l'Histoire de la Belgique.

Le 4 aout 1914, lorsque l'Allemagne envahit la Belgique, il interprète son rôle constitutionnel de façon littérale en se mettant effectivement à la tête de ses troupes. Dans le même esprit il refuse, pendant toute la Grande Guerre, de quitter le territoire national, tout comme il se refuse à faire participer l'Armée belge aux offensives meurtrières alliées. Une exception ; l'offensive finale libératrice de septembre à novembre 1918.

De retour à Bruxelles, le 22 novembre 1918, le Roi-Chevalier présente devant le Parlement son programme pour un nouveau pays, précédé par les mots inoubliables "***Messieurs, je vous apporte le salut de l'Armée".***

Le Roi Albert, meurt le 17 février 1934, d'une chute en pleine escalade sur les rochers de Marche-les-Dames.

La Reine Elisabeth (1876-1965)

Fille du duc de Wittelsbach, prince atypique qui a fui l'impérialisme militaire pour devenir médecin, Elisabeth héritera les passions de son père pour l'art et la musique.

Le prince Albert, timide et réservé, sera séduit par l'esprit vif et indépendant d'Elisabeth. Ils se marient en 1900.

De santé fragile, elle témoignera une grande énergie pour remplir avec détermination son rôle de reine moderne. Durant toute la Guerre , elle restera aux côtés du Roi et apportera avec dévouement son soutien aux soldats et aux blessés.

LES COLLABORATEURS DU ROI

Emile GALET (1870-1940)

Né à Erpion (province de Namur), Emile fait ses études à l'Ecole Militaire avec le Prince Albert. Il enseigne ensuite à l'Ecole de guerre (aujourd'hui le Collège de Défense) d'où il démissionne en 1910 pour dénoncer la doctrine de l'attaque et de la défense à outrance.
En novembre 1912, il est nommé officier d'ordonnance d'Albert, devenu Roi. Il arrête un plan en vertu duquel l'armée assure la défense depuis les frontières plutôt que du centre du pays, comme le préconise l'état major général. Pendant la Première Guerre Mondiale, il séjourne à La Panne avec le couple royal. Il devient commandant de l'Ecole Royale Militaire en mai 1919 et chef de l'Etat Major général en 1926.

Jules INGENBLEEK (1876-1953)

Originaire de Bree (province du Limbourg), il entre au service du Prince Albert en 1900 et devient son secrétaire en 1910. Durant ses études, il a approndi la théorie de l'impôt progressif.
Pendant la Première Guerre, il séjourne à La Panne. Après la Guerre, il sera intendant de la liste civile et gestionnaire de la fortune du Roi Albert 1er.
En 1931, il devient sénateur coopté pour le parti libéral et nommé, en 1934, ministre, sans portefeuille, chargé de la coordination de la politique financière et économique du gouvernement de Broqueville et, un an plus tard, il devient gouverneur de la province de Flandre orientale.
En 1938, il est nommé vice-gouverneur de la Banque nationale de Belgique

NOTE HISTORIQUE

Christian de BORCHGRAVE,
Conseiller adjoint à la Chambre des représentants

Lorsqu'il succède à son oncle Léopold II en 1909, Albert de Saxe Cobourg Gotha hérite d'un pays marqué par trois clivages : catholicisme/laïcité, capital/travail et dans une proportion grandissante Wallonie/Flandre.
Le Roi Albert était parfaitement conscient de l'existence de ces clivages et, après les élections de juin 1912, il fait part de ses inquiétudes à son chef du gouvernement Charles de Broqueville, quant à nos luttes intérieures qui, selon lui, se précisaient "*dans le sens le plus redoutable, c'est à dire dans le sens des oppositions de croyances, de races et de classes"*. Le souverain y voyait même des menaces pour l'unité de la Belgique.

Catholicisme / Laïcité

Aux Pays-bas, sous le règne du Roi Guillaume 1er, catholiques et libéraux s'étaient unis pour imposer le respect de la liberté d'expression, de culte et d'enseignement, ainsi que de la liberté de la presse. Après 1830, dans la Belgique indépendante, la hiérarchie religieuse opta pour une collaboration pragmatique avec le nouveau régime : non seulement la liberté générale garantie par la Constitution d'inspiration libérale offrait à l'Eglise l'opportunité de se soustraire à l'emprise de l'Etat qui s'était accrue depuis le XVIII ème siècle, mais elle lui permettait également de continuer à contrôler la vie publique conjointement avec les grands propriétaires fonciers conservateurs, généralement issus de la noblesse.
Cette collaboration entre catholiques et libéraux (connue sous le nom d'"unionisme") prit fin entre 1847 et 1857. La bourgoisie libérale réagit vivement contre les tentatives de l'Eglise de s'assurer une position privilégiée dans la jeune Belgique, qui avait inscrit la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans sa constitution : outre les initiatives qu'elle pouvait prendre elle-même grâce aux nouvelles libertés et au soutien financier des croyants, l'Eglise avait déjà la mainmise sur l'enseignement primaire et elle avait conquis une place importante

dans l'enseignement secondaire et dans le secteur de la charité publique.
Les gouvernements libéraux homogènes (entre 1847 et 1884) prirent de nombreuses mesures de laïcisation, notamment dans le domaine de l'enseignement. Lors des élections législatives d'octobre 1884, les catholiques obtinrent la majorité absolue à la Chambre et au Sénat, majorité qu'ils conserveront jusqu'au élections de 1919. Les catholiques utilisèrent au maximum leur position de force pour marquer la vie politique et publique de leur empreinte et mettre en place un pilier catholique (co-financé par l'Etat) destiné à accompagner les croyants "du berceau à la tombe". Partout, des écoles, des hopitaux, des organisations paysannes et de classes moyennes, des syndicats, des associations de jeunesse, des ligues féminines virent ainsi le jour.
Toutefois, après les élections législatives de mai 1900, le système proportionnel fut instauré et la majorité absolue du parti catholique commença à s'effriter peu à peu. La crainte grandit alors d'assister au retour de gouvernements anticléricaux susceptibles de remettre en cause la position dominante du pilier catholique et d'exacerber la polarisation existante de la société entre catholiques et libres-penseurs.

Capital / Travail

Grâce à l'intervention de la machine à vapeur et à la présence de charbon en Belgique, la première révolution industrielle eut lieu entre 1798 et 1847. Le seconde, principalement marquée par l'essor rapide de l'industrie métallurgique, électrique et chimique commença vers 1880. Cet essor entraîna à son tour l'émergence de grands groupes financiers appelés "holding".
Pendant ce temps, les conditions de vie de la majorité de la masse laborieuse ne s'amélioraient pas : les salaires moyens augmentaient à peine et le travail, souvent pénible, des femmes et des enfants restait très répandu.

NOTE HISTORIQUE (suite)

La réaction vint du côté du mouvement ouvrier, qui devint un mouvement de masse à partir de la fin du XIX^{ème} siècle. Ce mouvement organisa des grèves et des manifestations qui furent parfois violentes et avec effusion de sang.
Le Parti ouvrier belge (POB) vit le jour en 1885 mais la charte (dite de Quaregnon) de son programme doctrinal ne fut établi qu'en 1894. Dans celle-ci, rédigée principalement par Emile Vandervelde, le POB exprimait, certes, son attachement à ses idéaux révolutionnaires marxistes, mais soulignait aussi la nécessité d'apporter immédiatement et pacifiquement des changements politiques et sociaux à l'organisation civile et libérale de l'Etat (suffrage universel, enseignement gratuit et obligatoire, lois sociales, ..).
Un certain nombre de dirigeants, surtout libéraux progressistes, comprirent qu'ils avaient intérêt à élargir la démocratie civile ; pour éviter que la classe ouvrière ne renverse le système existant, il valait mieux la faire adhérer à ce système. De plus, une élévation du niveau de vie favoriserait la consommation et donc l'expension économique.
Lors des élections législatives de 1894, le suffrage censitaire fut remplacé par le suffrage universel avec vote plural où chaque homme adulte obtint le droit de vote : les chefs de famille occupant un logement pour lequel ils payaient un impôt minimal, les propriétaires d'un bien immobilier d'une valeur de 2.000 FB et les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur obtinrent une ou deux voix supplémentaires, ce qui avantageait évidemment les citoyens aisés et scolarisés.
Il y avait 850.000 électeurs d'1 seule voix contre 1.240.000 électeurs à 2 ou 3 voix...
La percée parlementaire du POB resta limitée, il ne remporta que 28/152 sièges à la Chambre et 2/102 sièges au Sénat. Les catholiques conservèrent la majorité absolue, même lorsque le système majoritaire fut remplacé (en 1900) par le système de la représentation proportionnelle.
Le mouvement ouvrier socialiste n'avait dès lors pas d'autre choix que

NOTE HISTORIQUE (suite)

que de lutter pour l'instauration du suffrage universel pur et simple (1 homme = 1 voix). Le mouvement ouvrier chrétien, qui se développait principalement en Flandre, luttait également pour l'instauration du suffrage universel pur et simple. Les candidats démocrates chrétiens parvinrent à obtenir des places éligibles sur les listes unitaires catholiques.
Après les grèves générales de 1902 et 1913, le Roi Albert et son chef de gouvernement catholique de Broqueville formèrent le projet, contre les catholiques conservateurs, d'engager une réforme constitutionnelle visant à instaurer le suffrage universel pur et simple. La guerre mit fin à ce projet. Néanmoins, avant la Première Guerre, quelques lois socialistes furent votées (principalement sur les conditions de travail) et la loi Poullet (en 1914) qui instaurait l'obligation scolaire pour les enfants jusqu'à 14ans.
Lorsque les Allemands envahirent la Belgique le 4 août 1914, le patriotisme des dirigeants socialistes l'emporta sur leur condamnation d'une guerre entre puissances capitalistes. Le jour même, Emile Vandervelde accepta sa nomination au rang de ministre d'Etat et le Parti ouvrier belge décida de soutenir pleinement le gouvernement de Broqueville.

Flandre / Wallonie
Si la Constitution belge de 1831 reconnaissait l'égalité du français et du néerlandais, cette égalité était inexistante, en pratique, car les élites et l'administration étaient déjà francisés. Toutefois, quelques "amoureux de la langue" constituèrent rapidement des groupes qui oeuvrèrent en faveur de la revalorisation du néerlandais en Belgique sur les plans linguistique et culturel.
Au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, le Mouvement flamand devint également actif sur la scène potilique, soutenant des initiative

NOTE HISTORIQUE (suite)

initiatives législatives visant à améliorer le statut du néerlandais dans la partie flamande du pays. C'est ainsi que la loi Coremans-De Vigne, votée en 1883, prévoyait que cinq branches devaient être enseignées en néerlandais dans l'enseignement moyen officiel en Flandre.
Traditionnellement, le Mouvement flamand et le parti catholique furent renforcés, après la période de l'unionisme, par le regroupement des forces politiques belges : catholique, d'une part, et libéral, d'autre part.
C'est grâce au soutien des défenseurs de la cause flamande si les catholiques flamands furent majoritaires à la Chambre de représentants de 1884 à 1900, qui, en contrepartie, obtinrent l'adoption de quelques lois en faveur de la néerlandisation de la vie publique en Flandre. Par exemple, la loi d'égalité de 1898 qui accordait la même valeur juridique aux versions néerlandaise et française des lois et arrêtés royaux.
L'industrialisation croissante de la Flandre dès 1880 avait donné naissance à un patronat flamand et à une classe moyenne flamande de cadres, d'employés et de techniciens.
Dans le combat qu'elle mena pour concurrencer la bourgeoisie francophone, cette nouvelle classe moyenne s'était érigée en élite culturelle qui liait la discrimination linguistique au retard intellectuel et matériel : la néerlandisation complète de la Flandre, en premier lieu de son enseignement secondaire et universitaire, était nécessaire, selon Fr. Van Cauwelaert (1880-1961), aux avancées religieuses et morales, mais aussi à l'indispensable progrès culturel, intellectuel et matériel du peuple flamand.
Appliqué à partir des élections législatives de 1900, la représentation proportionnelle a mis un terme à la majorité catholique flamande à la Chambre, donnant un coup d'arrêt au travail législatif portant sur les problèmes linguistiques.
Sur la suggestion Franz Schollaert, gouvernement catholique, Albert fut le premier Roi des Belges à prêter serment tant en néerlandais qu'en français. Dès le départ, le Roi Albert s'était également exprimé en néerlandais lors des réceptions publiques en Flandre. Il comprenait la

NOTE HISTORIQUE (suite)

la revendication flamande d'une culture néerlandophone propre et approuva dès lors le développement d'un réseau d'enseignement entièrement néerlandophone, même s'il souhaitait surtout stimuler le bilinguisme de toutes les personnes étudiant en Flandre.

Le nouveau souverain souscrivit aussi à la création d'unités flamandes unilingues au sein de l'armée, pour laquelle les adeptes de la cause flamande avaient mené une lutte acharnée entre 1909 et 1913.
Le gouvernement de Broqueville n'était pas de cet avis et, en juillet 1913, il imposa à la majorité catholique au Parlement une loi sur l'armée qui allait beaucoup moins loin : certes, l'organisation de l'armée serait désormais bilingue, mais dans l'intérêt de l'unité de commandement, la langue de commandement resterait le français.

En mai, 1914, les majorités à la Chambre et au Sénat ont permis au gouvernement de voter une loi sur l'enseignement primaire qui maintenait la possibilité de créer des classes francophones en Flandre.
Tout bien considéré, le flamingantisme catholique prit, à l'approche de la Première Guerre, un caractère politique de plus en plus marqué, où se dessinaient deux courants. Le courant dominant était imprégné par la démocratie chrétienne émergente et teinté d'une sorte de nationalisme civil : ni orienté de manière exclusivement ethnocentrique, ni intégralement nationaliste, il tendait vers la néerlandisation de la vie publque en Flandre, dans le cadre belge et avec l'aidre, si nécessaire, des flamingants libéraux et socialistes, et vers l'élévation religieuse, culturelle et sociale du peuple flamand. Le deuxième courant se rattachait au nationalisme ethnoculturel ; conformément aux idéaux romantiques, il considérait la nation comme une communauté organique naturelle, dotée d'une histoire et d'une culture uniques.
La lenteur avec laquelle la néerlandisation s'est réalisée par la voie parlementaire a favorisé cette deuxième tendance.

LE PROJET THEÂTRAL

Le paradoxe révélé : histoire d'un souverain introverti qui se mue en chef de guerre et d'un pays réticent aux armes qui devient résistant et combatif face à la grêle d'acier déversé par un ennemi dont tant croyaient à l'amitié.
Rien ne sera plus comme avant.
La pièce reflète le cœur de ce double paradoxe et le moment des choix qui s'en suivent pour grandir ou dévaster les hommes de ce temps.
Beaucoup d'éléments participent aussi chez le Roi et la Reine à des paradoxes : les voilà tous les deux à affronter la guerre venue de l'Est alors que leurs amitiés et leurs relations familiales étaient de ce côté.
Le Roi, aidé par son épouse pour la traduction allemande, avait envoyé un message personnel à Guillaume II au nom des liens familiaux qui les unissent. Lettre à "son cher cousin" lui demandant de donner la garantie que la neutralité belge sera respectée.

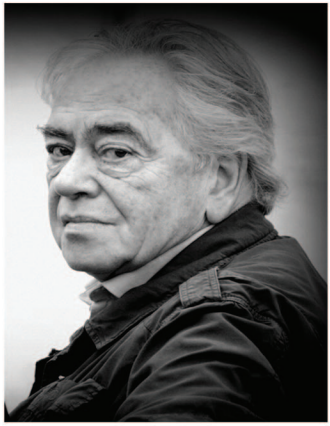
L'action de la pièce se situe au Palais où le Roi Albert reçoit l'ultimatum apporté par le ministre allemand et qui menace de traiter la Belgique en ennemie si elle ne laisse pas passer l'armée allemande vers la France.

Nous sommes le 2 août vers 19 heures à la veille d'une confrontation majeure. Douze heures de "répit" sont laissées pour la réponse.

Le Roi est entouré de la Reine, de son fidèle secrétaire Ingenbleek, et de son conseiller militaire le capitaine Emile Galet. Il sait la guerre presque inévitable mais aussi qu'il devra prendre la mesure de son rôle constitutionnel de chef des armées, vaincre les derniers à priori politiques, manœuvrer avec une troupe qui laisse à désirer, parfois mal commandée ou commandée dans une langue qui n'est pas la sienne, planifier une résistance (une attaque ?) avec un état-major réticent à certains plans royaux. Il est inquiet également de l'attitude des garants français et anglais.

Douze heures de grâce ?

LES AUTEURS



Jean-Pierre GALLET

Fou de lecture, Jean-Pierre se plonge très vite dans des auteurs comme Gide, Malraux, Druon Sartre, Camus,...
Son adolescence est marquée par la guerre d'Algérie qu'il découvre au travers du France-Observateur ou d'un film comme "***Le Déserteur"***, mais aussi par les premiers témoignages sur les archipels concentrationnaires d'URSS, ou par la lutte sociale lors des grandes grèves de 1960.

Dès 1964, aidé par Fernard Desmet, il initie le théâtre à l'école.

En 1976, il entre à la RTBF où il sera journalise durant 27ans !

Jean-Pierre est co-auteur avec Léonil de nombreuses pièces dont "***Tchao les anges", "Un singe en hiver", "Et puis... Bastogne".***
Avec "***Albert douze heures de grâce",*** il retrouve l'écriture à quatre mains avec Léonil, ensemble ils parviennent à pénétrer de manière intimiste au coeur d'une décision historique pour la Belgique et l'Europe.

LES AUTEURS



Léonil Mc CORMICK

Léonil commence sa carr!ère comme chanteur. A 21 ans, il entreprend des études théâtrales et débute sa carrière d'acteur au Théâtre Royal des Galeries puis joue au Théâtre National en passant par le Théâtre Royal du Parc, le Rideau de Bruxelles, l'Atelier théâtre Jean Vilar, le festival de Spa ou l'Abbaye de Villers la Ville,...

En 1988, il crée le Théâtre de la Valette à Ittre.
Il est aussi fondateur avec Bernard d'Oultremont du Marché du théâtre à Ittre aussi.

La pièce ***Albert, douze heures de grâce*** est née de la rencontre de Léonil, créateur et comédien, et de Jean-Pierre Gallet, journaliste et historien. Un an de travail a été nécessaire à son accomplissement dont huit mois de recherche historique.
Gallet et Mc Cormick nous offrent, cette fois, un huis clos qui plonge le spectateur au coeur même d'un débat lourd de conséquences humaines pour ses participants et pour ceux qui devront mettre en oeuvre la décision de résister.

LA DISTRIBUTION



Benoit STRULUS a joué dans de nombreuses comédies dans des théâtres tels que le Théâtre des Galeries, le Théâtre de la Valette, le Public ou la Comédie Volter.
Au cinéma, il joue dans ***Ciné-man***, ***Une chanson pour ma mère***, ***YSL***, ***Les missionnaires,...***
A la télévision, il incarne le rôle du Dr Lacassagne dans ***Marie Curie, une femme de front*** et dans ***La douce empoisonneuse*** de Bernard Stora.
Benoit est également professeur d'Art dramatique à l'Académie des Arts de la Ville de Bruxelles et de l'Académie de Musique de Woluwe St Pierre



Stéphanie MORIAU, sortie du Conservatoire en 1998, accumule rapidement des 1ers rôles aux Théâtre du Parc et du Théâtre Varia, aux Galeries, au Jean Vilar, à la Comédie Volter dans des rôles aussi variés qu'***Antigone***, ***Le Journal d'une femme de chambre, Maison de poupée, Si tu mourais, l'Invité, ...***.
Stéphanie travaille avec des metteurs en scène tels que Marcel Delval, Claude Volter, Armand Delcampe, Jean-Claude Idée, Danielle Fire, Michel Wright, Vincent Dujardin,...
Elle met en scène ***L'Art d'aimer***, ***le Neveu de Rameau*** ou le récent grand succès de la Comédie Volter : ***Le Malade Imaginaire***.
Stéphanie participe à de nombreuses lectures pour le Magasin d'Ecriture théâtrale.
Elle est professeur d'Art de la parole à l'Académide de Woluwe Saint Lambert et est responsable des animations pédagogiques à la Comédie Claude Volter.

LA DISTRIBUTION



Laurent RENARD, sorti du Conservatoire d'Art dramatique en 1993, enchaine depuis lors de nombreux rôles dans théâtre aussi variés que le Théâtre des Martyrs, le Théâtre du Parc, La Valettre,...

Depuis 1999, il est jouteur à la Ligue d'improvisation belge.

Outre le théâtre, Laurent a joué des rôles à la télévision et fait aussi des publicités. Il participe aussi au doublage de films.

Par ailleurs, il donne des formations en communication



Xavier PERCY, sorti 1er Prix du Conservatoire Royal de Bruxelles en 1984, est comédien tant en Belgique (Th. de Poche, Th du Parc, Th. des Galeries, ADAC, TNB, Comédie Volter, Th. de l'Equipe,...), qu'en France (Th. National de la Colline, TNP-Villeurbane, Th. de l'Eldorado,...).
Il a réalisé les mises en scène et co-écritures de ***Gosses de Merde !*** et ***Gosses de Merde 2***, ***Le Retour***, la mise en scène du ***Jeu de l'Amour et du Hasard***, du ***Paradis sur terre***, de ***La Jeune Première***, de sa pièce ***Au Bout du Désert*** récemment jouée à La Valette (Ittre).
Mais aussi l'assistanat à la mise en scène d' A. Delcampe pour Villers-la-Ville (***Dom Juan***) et de M.Kartchevsky ***Les Videurs-Remasterized.***
Xavier est arbitre à la Ligue d'Improvisation Belge Professionnelle depuis 1989 après y avoir été jouteur durant des années.
Il est auteur de pièces de théâtre et professeur à l'Université Européenne d'Ecriture depuis 1999.

LA DISTRIBUTION



Viviane COLLET étudie l'art dramatique et la déclamation au Conservatoire Royal de Bruxelles.
Au cours de sa carrière, elle joue au théâtre, au cinéma et à la télévision.
Elle fait des one woman shows et prête aussi sa voix à la radio, notamment à la RTBF.
Viviane signe quelques mises en scène et écrit des textes qu'elle lit comme conteuse.
Les spectacles de rue, la publicité à la radio et à la télévision font aussi partie de son expérience professionnelle.



NOS PROCHAINS SPECTACLES

du 25 Février au 8 Mars : Création mondiale en langue française

LES LARMES DE NIETZSCHE
Irvin D. YALOM, adaptation Michel WRIGHT

Avec : Jean-Claude FRISON, Yves CLAESSENS, Rosalia CUEVAS & Benjamin THOMAS

Tout est vrai, sauf leur rencontre…

du 18 Mars au 29 Mars

TROIS FEMMES
Catherine ANNE

Avec : Jacqueline NICOLAS, Bernadette MOUZON & Laeticia SALSANO

Un tendre et subtil tour de passe-passe familial

du 22 Avril au 10 Mai : Reprise du plus grand succès de la Comédie Volter

FAISONS UN REVE
Sacha GUITRY

Avec Michel de WARZEE, Stéphanie MORIAU, Pascal RACAN & Sergio ZANFORLIN

Un pétillant divertissement pour le plus grand plaisir de tous !

LA COMEDIE CLAUDE VOLTER

Dans un cadre et une ambiance chaleureuse, la Comédie Claude Volter vous accueille depuis plus de 40 ans !
C'est LE théâtre à Bruxelles, de la comédie, de l'insolence, de l'élégance, de la langue française, des grands classiques et de l'insolite... pour le plus grand plaisir de tous.

Fondateur	Claude Volter
Directeur	Michel de Warzée
Administrateur délégué	Sylvie d'Aney Volter
Administration & Communication	Lucie Hage
Billetterie	Sergio Zanforlin
Animations scolaires	Stéphanie Moriau
Régie générale	Sébastien Couchard

La Comédie Volter remercie chaleureusement pour leur précieux soutien :

La Commune de Woluwe Saint Pierre
&
La Fédération Wallonie-Bruxelles

COMEDIE CLAUDE VOLTER
Avenue des Frères Legrain 98
1150 Woluwe Saint Pierre
Tél. 02/762.09.63
WWW.comedievolter.be

LA COMEDIE CLAUDE VOLTER
&
VOUS

Offrez une soirée au théâtre, divertissante, de qualité et
déductible fiscalement….

La Comédie Volter ouvre ses portes pour VOS événements pour une soirée exclusive dans un cadre chaleureux et facile d'accès.

Soirée Privée : la salle ET le spectacle vous sont **entièrement** réservés. Le foyer se transforme en salon où vos invités sont reçus avant, après et à l'entracte.
Une façon festive et originale de recevoir sans soucis et de profiter pleinement de VOTRE soirée !
Ex : 165 personnes + le spectacle + le foyer = 18€/pers. (hors traiteurs & boissons)

Soirée Cocktail : de 40 à 100 personnes, vous recevez vos invités dans le foyer avant, après la pièce et à l'entracte.
Plus de soucis d'organisation, tout se déroule à votre rythme.
Tarif sur demande

Bons Cadeaux : Vous souhaitez remercier des bons clients, des amis? Offrez leur des places au Volter, la BON CADEAU fait toujours plaisir !

De saison en saison, nous sommes à votre disposition pour créer ensemble l'événement qui vous ressemble le mieux.

Contact : Lucie Hage
Administration & Communication
Tél. 02/763.29.38 ou 02/762.09.63
Mail : secretariat@comedievolter.be

Pôle Culturel de Woluwe-Saint-Pierre
93 avenue Charles Thielemans 1150 Bruxelles - Tél.02 773 05 81

Abonnez-vous !

W:Halll MEDIA BIBLIO SHOW

Saison 2014 2015

Vivez la culture au W:Halll à tarifs préférentiels !

JANVIER

Di. 11	"Au pied du mur" par le Théâtre d'Oz	16h00	*Jeune Public*
Ma. 20	Cinécran "12 years a slave"	14h30 & 20h30	*Cinéma*

FEVRIER

Di. 01	"Le lion et la souris" par la Cie des Ombrionnettes	16h00	*Jeune Public*
Ma. 03	Cinécran "La tendresse"	14h30 & 20h30	*Cinéma*
Me. 04	Benoit de LABIE	20h30	*Humour*
Me. 11	"Expresso Circus" par le Théâtre du N-Ombr'île	14h00	*Jeune Public*
Ma. 24	Cinécran "Quai d'Orsay"	14h30 & 20h30	*Cinéma*
Je. 26	HOOVERPHONIC "Reflection"	20h30	*Pop*
Sa. 28	"L'éloge de la folie" par La Virgule	20h30	*Théâtre*

MARS

Di. 01	"Le Prince heureux" par Racagnac Productions	16h00	*Jeune Public*
Me. 04	Manon LEPOMME	20h30	*Humour*
Ve. 06	Axelle RED "Rouge ardent"	20h30	*Chanson française*
Di. 08	ZIDANI "Quiche Toujours"	20h30	*Humour*
Ma. 10	Cinécran "Henri"	14h30 & 20h30	*Cinéma*
Ve. 13	OPERETTA	20h30	*Chorale délirante*
Sa. 14	Sarah TOUSSAINT-LEVEILLE (1ere partie Les Chercheurs d'Or)	20h30	*Chanson française*
Je. 19	Ablaye CISSOKO	20h30	*World*
Di. 22	Mamemo 3D	11h00 et 15h00	*Jeune Public*
Ma. 24	Cinécran "Lulu, femme nue"	14h30 & 20h30	*Cinéma*
Je. 26	"Sources" par la Cie Dessources	20h30	*Danse*

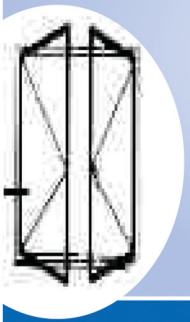
Querjan sprl

DEWI - PLASTIC

38 ans

www.querjan.be

PVC / ALU / BOIS



CHÂSSIS / PORTES / VÉRANDAS, DOUBLES VITRAGES SUPERISOLANTS, VOLETS, ...

LA QUALITÉ & L'EXPÉRIENCE

❖ DEVIS ET PRISES DE MESURES **GRATUITS** PAR LE PATRON

KUIKENSTRAAT 123-125 • 1620 DROGENBOS

TÉL. 02 332 18 51 - INFO@QUERJAN.COM - FAX 02 332 15 23

BX27121109WTS

ALTENLOH & GREINDL

POMPES FUNÈBRES

FUNÉ GROUPE

La tradition autrement...

Organisation complète de funérailles

partout en Belgique

Prévoyance funéraire

(assurances obsèques)

02/792 08 08

24h/24 • 7j/7

Avenue Oscar Van Goidtsnoven, 6
1180 Bruxelles
Fax: 02/792 08 09

info@algr.be www.algr.be



AG_BASIC_260x210_FR_new.indd 1 28/09/12 13:15